



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 123234

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur l'information des jeunes et des scolaires sur le tri sélectif. En effet, il apparaît que la réussite du recyclage des déchets, par les opérations de tri sélectif, dépend très largement de l'incitation auprès de leurs parents que les écoliers apportent à cette opération dans chacune de leurs familles respectives. Ce geste du tri est à acquérir au plus jeune âge possible, il apparaît que plus il est précoce, plus il est durable dans les foyers. Dès lors, il conviendrait donc de porter une attention toute particulière à ce dossier avec son collègue, chargé de l'éducation nationale, et l'organisme spécialisé en ce domaine (l'ADEME) sur le renforcement des actions de communication à l'égard des plus jeunes, et notamment des scolaires. Il lui demande donc quelle compte être la position du nouveau gouvernement en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123234

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4677